

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

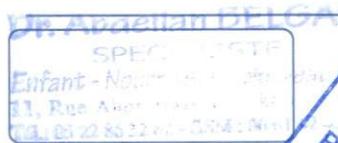
### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

### Adresses Mails utiles

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Hanen

R

C. NINIA

**Autorisation CNPD N° : AA-215 / 2019**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 AVR 2024		5	300	Dr. Abdellah ELGAR
				Enfant-Ado
				31 MAI 2024
				11 JUIN 2024
				11 JUILLET 2024

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MESFIQUI MOUNIA 73, Bd Victor Hugo Casablanca Tél : 9522 44 93 38	(5.04.24)	577,00

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Docteur Abdellah BELGAS

Pédiatre

Spécialiste des Maladies de l'Enfant,  
Nourrisson et Nouveau-Né



الدكتور عبد الله بالثامن

طبيب الأطفال

إختصاصي في أمراض الطفل والرضيع

Casablanca, le

15.04.2024

الدار البيضاء، في

Nourrisson BENBRAHIM Taha

Age : 3 mois 1 jour

Poids : 6,70 Kg

1 ROTARIX susp buv en applic pré-rempli pour administration orale : Dose/1,5m

252,-

2 INFANRIX HEXA pdre/susp p susp inj en seringue préremplie : Fl+ser+2aiguill

325,-

577,-

Dr Abdellah BELGAS

Dr. Abdellah BELGAS  
Enfant - Pédiatrie - Nourrisson - Nouveau-Né  
1er étage - 11 Rue Lavoisier - Casablanca - Maroc  
Tél : 05 22 86 32 62 - Fax : 05 22 86 32 72

PHARMACIE DES Hôpitaux  
MESFIOUT MOUSSA  
73, Bd Victor Hugo  
Casablanca  
Tél : 05 22 44 93 38

# Infanrix

Poudre et suspension pour suspension  
injectable en seringue préremplie

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants

Lire la notice avant utilisation

A conserver au réfrigérateur

Lactose anhydre  
Chlorure de sodium  
Milieu 199 contenant  
principalement  
des acides aminés, des  
sels minéraux,  
des vitamines  
Eau pour préparations  
injectables

GlaxoSmithKline Maroc :

Ain Aouda,  
région Rabat

ID:653467 GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 325,00 DH  
6 118001 140718

RESPECTER LES DOSES PRÉSCRITES  
Liste 1 - Uniquelement sur ordonnance

1 dose (1.5 ml)  
1 dosis (1.5 ml)

1 tube  
1 tubo



# Rotarix

Oral suspension  
Suspension buvable  
Suspensión oral

Rotavirus vaccine/ Vaccin contre le rotavirus

Rotavirus  
Usage pédiatrique/ Uso pediátrico  
Uso pediátrico/ Uso pediátrico

Ne pas injecter/ No se inyecte

ID:651054  
GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV:252,00 DH  
6 118001 142361

